

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

Silon Red - Silicone rouge
Numero d'article: 28966401

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL
Rue des Héritages, 3
5336 Courriere / BELGIUM
Téléphone +32 487 53 05 05
Site internet www.normfest.com
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 3: H229 Réipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

Pictogrammes de danger aucun

Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger H229 Réipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

Caractéristique particulière Contient des gaz à effet de serre fluorés relevant du protocole de Kyoto. R134a/0,005 kg

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - 2,5	Propyltriacétoxysilan
	CAS: 17865-07-5, EINECS/ELINCS: 241-816-9, Reg-No.: 01-2119966899-07-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314
1 - 2,5	Triacétate de méthylsilanetriyle
	CAS: 4253-34-3, EINECS/ELINCS: 224-221-9, Reg-No.: 01-2119962266-32-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314
1 - 2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane
	CAS: 811-97-2, EINECS/ELINCS: 212-377-0, Reg-No.: 01-2119459374-33-XXXX
	GHS/CLP: Press. Gas: H280

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle est consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.
 Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
 oxyde de carbone (CO)
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Dioxyde de silicium
 Vapeurs de Formaldéhyde.
 Oxyde métallique.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des acides et des solutions alcaliques.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Protéger du gel.

Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 25 mg/m ³
Valeur limite court terme: 15 ppm, 38 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
8 heures: 10 ppm, 25 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 50 mg/m ³

DNEL

Substance
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 13936 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2476 mg/m ³ .
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 14,5 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 31 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 31 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 25 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 25 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 14,5 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 7,2 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 7,2 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 5,1 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 6,3 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6,3 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 1 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 5,1 mg/m ³ .
Propyltriacétoxy silan, CAS: 17865-07-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 85,39 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 12,11 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 6,05 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 21,06 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 6,05 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
sédiment (eau douce), 0,75 mg/kg.
Eau de mer, 0,01 mg/l.
Eau douce, 0,1 mg/l.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 73 mg/l.
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
soildu sol, 0,145 mg/l.
Eau de mer, 0,1 mg/l.
Eau douce, 1,0 mg/l.
sédiment (Eau de mer), 0,34 mg/kg.
sédiment (eau douce), 3,4 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.
Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5
soildu sol, 0,00336 mg/l.
Eau de mer, 0,002441 mg/l.
Eau douce, 0,02441 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10,55 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Divers

Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux Press-Pack
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d' éclair [°C]	>100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,08 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	ca. 70000 mPas (Ingrédient actif)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

Formaldéhyde.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Substance
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
LC50, inhalatoire, Rat: 2.080.000 mg/m ³ /4h.
NOAEC, inhalatoire, Rat: 208.000 mg/m ³ .
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
LD50, oral, Rat: 1600 mg/kg.
Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5
LD50, oral, Human: 1460 mg/kg (Lit.).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant (lapin). D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant (lapin). D'après les données d'essais
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
LC50, (96h), Salmo gairdneri: 450 mg/l.
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 118 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 980 mg/l.
Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 251 mg/l (Lit.).
EC50, (48h), Daphnia magna: 62 mg/l (Lit.).
IC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 73 mg/l (Lit.).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit est insoluble dans l'eau.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	160504*
	070217

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)	150110*
--	---------

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1950


Transport fluvial (ADN) 1950


Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	AÉROSOLS
- Code de classification	5A
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN)	AÉROSOLS
- Code de classification	5A
- Etiquettes de danger	

Transport maritime selon IMDG	Aerosols
- EMS	F-D, S-U
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 I

Transport aérien selon IATA	Aerosols, non inflammable
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	2
Transport fluvial (ADN)	2
Transport maritime selon IMDG	2.2
Transport aérien selon IATA	2.2

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	non
Transport fluvial (ADN)	non
Transport maritime selon IMDG	non
Transport aérien selon IATA	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (BE):	Non déterminé.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aérosol 3: H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 13 supprimé:

SECTION 13 ajouté:

SECTION 13 supprimé:

Copyright: Chemiebüro®

